

Déclaration ministérielle sur le rapport annuel de la SGDN de 2006

Ressources naturelles Canada
Le 19 juin 2007

Le 21 mars 2007, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a déposé son cinquième rapport annuel, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la Loi). Ce rapport de l'année 2006 met en lumière les activités réalisées par la SGDN en prévision d'une décision gouvernementale en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire épuisé.

Le 14 juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé son adhésion à un plan de gestion adaptative progressive, qu'il considère comme la meilleure option pour la gestion à long terme du combustible nucléaire canadien épuisé. Ce plan prévoit l'isolement et le confinement du combustible épuisé dans un dépôt géologique profond, avec l'option d'un entreposage provisoire à moindre profondeur. Cette méthode sûre et viable à long terme fera en sorte que le combustible nucléaire épuisé soit surveillé et récupérable. Elle est aussi conçue pour tirer profit des technologies énergétiques émergentes, dont le recyclage éventuel du combustible nucléaire épuisé.

D'abord mandatée pour étudier des options de gestion du combustible nucléaire épuisé, la SGDN concentrait ses efforts en 2006 à devenir un organisme responsable de mettre en oeuvre l'approche de gestion retenue. Pour ce faire, elle a réalisé, entre autres les points saillants suivants, comme en fait état son rapport annuel de 2006 :

- ajout de trois nouveaux membres au Conseil d'administration;
- élaboration d'une entente d'adhésion et d'un règlement interne pour appuyer la mise en oeuvre;
- poursuite d'un dialogue et de l'échange d'information avec les peuples autochtones;
- consolidation de l'action sociale et de la communication avec les citoyens et les parties concernées;
- renforcement et élargissement de la capacité en matière de recherche sociale et éthique;
- accroissement et consolidation de la capacité technique et scientifique en vue d'un programme de recherche;
- conception et lancement d'un programme de stages pour attirer du personnel compétent au sein de la SGDN.

Le rapport met également en relief les contributions financières apportées par la compagnie d'électricité Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée. Depuis l'adoption de la *Loi*, en 2002, près de un milliard de dollars ont été investis dans des fonds fiduciaires par les sociétés d'énergie nucléaire pour la construction éventuelle d'une installation d'entreposage. Au cours des prochaines années, ces fonds continueront de croître, grâce à quoi les Canadiens auront l'assurance que les propriétaires de combustible nucléaire épuisé seront en mesure d'assumer les coûts associés à la gestion à long terme de ces matières.

Notre gouvernement veillera à ce que le combustible nucléaire épuisé soit géré de façon sûre et complète, et dans le meilleur intérêt des Canadiens. Les activités décrites dans le rapport annuel de la SGDN de 2006 confirment que cet organisme pourra assurément accomplir son mandat dans le respect de la *Loi*.

— L'honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada